

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 24/SG/CD rendant exécutoire la délibération n° 422/6° L du 5 octobre 1967 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas portant exemption de taxe intérieure de consommation des marchandises, matériels et matériaux importés par le Fonds Européen de Développement, le Fonds d'Investissement et de Développement Economique et Social et la Société Immobilière du Territoire Français des Afars et des Issas.

n° 24/SG/CD

Ministère  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
23 octobre 1967

Numéro JO  
n° 12 du 10/11/1967

Date du numéro  
10 novembre 1967

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est rendue exécutoire la délibération n° 422/6e L du 5 octobre 1967 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas portant exemption de taxe intérieure de consommation des marchandises, matériels et matériaux importés par le Fonds européen de développement, le Fonds d'investissement et de développement économique et social et la Société immobilière du Territoire Français des Afars et des Issas.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.